



CP-2015-2016 : 2 février 2016  
Date d'adoption : 5 avril 2016

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP, TENUE LE 2 FÉVRIER 2016, À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET, À 19 H 30.**

**Étaient présents :**

Nom	Statut	Conseil d'établissement des écoles
Caroline Morin	Représentante	Saint-Philippe, Notre-Dame (Mont-Carmel) et J.-C.-Chapais
Chantal Landry	Représentante	Monseigneur-Boucher, Saint-Louis (Kamouraska) et Saint-Bruno
Magali Émond, présidente	Représentante et représentante	Polyvalente La Pocatière  de la Marée-Montante, de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante
Louise Gauthier, secrétaire-trésorière	Représentante et substitut	Sacré-Cœur  Polyvalente La Pocatière
Marie-Claude Boucher	Représentante	Hudon-Ferland, Sainte-Hélène et Saint-Louis de Saint-Joseph
Pascale Dubé	Représentante	Vents-et-Marées (Cacouna), Desbiens et Saint-Modeste
Marie-Andrée Audet	Représentante	internationale Saint-François-Xavier
Patrick Lehoullier	Représentant (sans droit de vote)	Notre-Dame-du-Portage et Les Pèlerins
Stéfanie Landry	Représentante	Roy et Joly
Cindy Simard	Substitut	Roy et Joly
Mélanie Chénard	Substitut	Lanouette
Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente	Représentante	Secondaire de Rivière-du-Loup
Hélène April	Représentante	CCSEHDAA
Éric Choinière	Responsable du comité de parents	

**Étaient sans représentation :**

Conseil d'établissement des écoles : - Secondaire Chanoine-Beaudet.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **1.1 MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM (À 19 H 30)**

Après constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

### **1.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 FÉVRIER 2016**

La présidente fait la lecture du projet d'ordre du jour.

#### **CP-2016-02-925**

**IL EST PROPOSÉ** par Louise Gauthier et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**QUE** le projet d'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum
  - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 2 février 2016
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 1 décembre 2015
  - 1.4 Suivis au procès-verbal
2. DOSSIERS DE CONSULTATION
  - 2.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CS 2016-2019
  - 2.2 Liste des écoles et actes d'établissement 2016-2017
  - 2.3 Calendrier scolaire 2016-2017
3. DOSSIERS DE DÉCISION
  - 3.1 Consultation projet de loi 86
    - présentation de la résolution du comité de parents
4. DOSSIERS D'INFORMATION
  - 4.1 Réactions au projet de loi 86 : résolution du conseil des commissaires
  - 4.2 Présentation COSMOSS
  - 4.3 Communiqué presse – Semaine de la persévérance scolaire 15 au 19 février 2016
  - 4.4 Lettre – Semaine de l'action bénévole 10 au 16 avril 2016
  - 4.5 FCPQ – Projets prodigieux 2016
  - 4.6 FCPQ – Prix reconnaissance 2016
5. DOSSIERS DIVERS
  - 5.1 Mot de la présidente et correspondance
  - 5.2 Les « Bons coups » de nos écoles
  - 5.3 Bourse du comité: «Une école dynamique, des parents engagés»
  - 5.4 Rapport des représentants
    - a) Trésorière
    - b) Commissaire Parent
    - c) Délégué FCPQ
    - d) Délégué MSSS/MELS/MFA
    - e) EHDAA
    - f) Comité consultatif du transport
    - g) Agent de communications
6. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET PROCHAINE RENCONTRE :  
Mardi le 5 avril 2016, à Saint-Pascal

### **1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2015**

#### **CP-2016-02-926**

**IL EST PROPOSÉ** par Chantal Landry et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**QUE** le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2015 soit adopté tel qu'il a été présenté.

### **1.4 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**

La présidente fait les suivis au procès-verbal.

*Le sujet 4.2 est traité à ce moment.*

### **4.2 PRÉSENTATION COSMOSS**

Mesdames Véronique Gagné et Sophie Archambault présentent les services de l'organisme COSMOSS (Communauté Ouverte et Solidaire pour un Monde Outillé, Scolarisé et en Santé), organisme régional de concertation au bénéfice des jeunes de « moins 9 mois » à 30 ans.

Elles expliquent les quatre grands enjeux priorisés par cet organisme dans ses actions :

- Favoriser la réussite de la rentrée scolaire des jeunes;
- Favoriser la persévérance scolaire chez les jeunes;
- Favoriser l'intégration sociale et professionnelle des jeunes;
- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes.

Elles présentent quelques-unes des belles réalisations de COSMOSS pour la région de Kamouraska–Rivière-du-Loup, notamment dans les écoles de notre commission scolaire. COSMOSS est également un acteur important dans la réalisation des Journées de la persévérance scolaire qui se tiendront dans la semaine du 15 au 19 février 2016.

## **2. DOSSIERS DE CONSULTATION**

### **2.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA CS 2016-2019**

#### **CP-2016-02-927**

M<sup>me</sup> Sonia Julien, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes, présente le projet de plan triennal 2016-2019 de la commission scolaire.

Elle souligne les changements proposés par rapport à 2015-2018, dont un nouveau regroupement pour les huit écoles situées au nord-est du territoire.

Elle dépose un tableau présentant la clientèle des écoles selon leur regroupement actuel et selon leur regroupement proposé.

Après échanges, **IL EST PROPOSÉ** par Marie-Claude Boucher et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**QUE** le comité de parents donne un avis neutre par rapport au projet tel que déposé;

**QUE** le comité de parents s'en remette aux opinions qui seront émises par les conseils d'établissement des écoles concernées quant à l'opportunité de ces nouveaux regroupements;

**QUE**, quant à la présentation du plan triennal :

- **QUE** l'effectif scolaire du préscolaire 4 ans soit présenté distinctement de l'effectif du préscolaire 5 ans et du primaire;
- **QUE** la prévision de clientèle scolaire soit présentée par école et non par établissement, si cela était possible.

## **2.2 LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2016-2017**

### **CP-2016-02-928**

M. Éric Choinière, secrétaire général, présente le projet de liste des écoles et actes d'établissement 2016-2017 de la commission scolaire.

Après échanges, **IL EST PROPOSÉ** par Marie-Claude Boucher et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**QUE** le comité de parents donne un avis neutre par rapport au projet tel que déposé;

**QUE** le comité de parents s'en remette aux opinions qui seront émises par les conseils d'établissement des écoles concernées quant à l'opportunité de ces nouveaux regroupements;

## **2.3 CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017**

M<sup>me</sup> Sonia Julien, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes, dépose et présente le projet de calendrier scolaire 2016-2017.

Il y a échanges sur ce projet.

Lors de ces échanges, les points suivants sont discutés, mais l'orientation finale sera prise le 5 avril prochain, après avoir pris connaissance de la résolution de l'an dernier :

- Pour le congé des Fêtes : envisager la possibilité que le congé débute le 21, 22 ou le 23 décembre et se termine le 5, 6 ou le 9 janvier;
- Vérifier, si possible, le taux d'absentéisme des enfants les 21 et 22 décembre 2015;
- Pour la première communication aux parents (au 15 octobre) : envisager la possibilité de prévoir une journée pédagogique pour la remise de cette communication et une rencontre des parents dans les cas les plus complexes afin de faciliter la mise en place de mesures d'aide le plus rapidement possible dans l'année scolaire.

**SUIVIS** :

- Transmettre la résolution 2014-2015 aux membres pour information;
- Le sujet sera remis à l'ordre du jour du 5 avril 2016.

### **3. DOSSIERS DE DÉCISION**

#### **3.1 RÉACTIONS AU PROJET DE LOI 86**

##### **CP 2016-02-929**

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 décembre 2015, le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche déposait le Projet de loi 86 intitulé « *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire* »;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi viendrait mettre fin à la démocratie scolaire telle qu'elle est connue depuis 1845 **et** qu'elle mettrait fin au mandat du conseil des commissaires actuel légitimement élu le 2 novembre 2014, par la population, pour un mandat de quatre ans;

**CONSIDÉRANT QUE** cette élection s'est tenue dans le respect de la *Loi sur les élections scolaires* adoptée par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** la confiance accordée aux élus scolaires en novembre 2014, par la population du territoire de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, laquelle population a exercé son droit de vote à hauteur de près de 15 %;

**CONSIDÉRANT QU'**avant le dépôt du Projet de loi 86, ni la population, ni les élus n'ont eu l'occasion d'être entendus par le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi ne comporte aucune mesure concrète favorisant la réussite des élèves;

**IL EST PROPOSÉ** par la présidente Magali Émond et résolu :

**QUE** le comité de parents de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup réagisse comme suit au Projet de loi 86 intitulé « *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire* » et aux diverses mesures qui y sont proposées;

**QUE** le comité de parents demande à monsieur Pierre Moreau, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi qu'à monsieur Philippe Couillard, premier ministre, de tenir compte de ses réactions au Projet de loi 86 dans le cadre de son étude et de son adoption, à savoir :

**QUANT à l'abolition des élections scolaires telles qu'elles sont connues depuis 1845 :** le comité de parents est d'avis que l'abolition d'un conseil des commissaires élu par l'ensemble de la population, formé de personnes exclusivement domiciliées sur le territoire de la commission scolaire et indépendantes face à l'ensemble des établissements de la commission scolaire, constituerait une erreur, un recul et même un déni pour la démocratie scolaire et que l'implication parentale souhaitée aurait pu être facilement réglée en révisant le nombre de parents siégeant au conseil des commissaires et en leur accordant le droit de vote;

**QUANT à la mise en place d'un conseil provisoire « 15 jours après la sanction de la loi » :** le comité de parents est d'avis que la transition entre le conseil des commissaires actuel et le conseil scolaire prévu en novembre 2016 devrait se faire dans l'harmonie, sans brusquer les structures en place inutilement et dans le respect des élus actuels; il est d'avis que le conseil des commissaires actuel devrait demeurer en place et assurer la transition vers le nouveau conseil scolaire;

Le comité de parents est également d'avis que les responsabilités dévolues au conseil provisoire et aux parents qui y siègeront sont énormes et vont au-delà de l'implication parentale souhaitée par ceux-ci : il est d'avis qu'il serait anormalement exigeant de demander aux quatre parents et six membres formant le conseil provisoire, qu'ils administrent seuls la commission scolaire et qu'ils représentent adéquatement le conseil au sein des 37 établissements de la commission scolaire et des 26 comités et organismes partenaires sur lesquels siègent actuellement les treize membres du conseil des commissaires. Le comité de parents est d'avis qu'il serait beaucoup plus opportun de maintenir le conseil des commissaires en place jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2016, sous réserve d'octroyer, dès à présent, le droit de vote aux commissaires parents;

**QUANT à la possibilité que les représentants des parents au conseil scolaire soient dans l'obligation de démissionner de leurs fonctions au sein de leur conseil d'établissement et au sein du comité de parents :** le comité de parents est d'avis que le lien entre les représentants des parents au conseil scolaire, leur conseil d'établissement respectif et le comité de parents doivent être préservés et même privilégiés, de façon à assurer une meilleure cohérence entre leurs actions et une meilleure communication entre eux;

Le comité de parents est d'avis qu'il serait démotivant et qu'il y aurait un effet négatif sur l'implication parentale que les parents qui souhaitent s'impliquer au sein du conseil scolaire doivent s'exclure des autres instances décisionnelles de la commission scolaire; il est d'avis qu'il y aurait un grand risque de perdre des candidats de qualité au sein du conseil scolaire, surtout que les parents qui souhaitent s'investir dans la gouvernance de la commission scolaire ne sont pas légion dans les commissions scolaires situées en région éloignée;

**QUANT à l'octroi du droit de vote des membres de la communauté :** le comité de parents est d'avis que ce droit de vote ne devrait pas être octroyé, de façon à maintenir la balance du pouvoir entre les mains des parents du conseil d'établissement, par l'utilisation du vote prépondérant du président, le cas échéant;

**QUANT à la date de tenue des élections des membres du conseil scolaire par le comité de parents « entre le 20 et le 31 octobre » :** le comité de parents est d'avis que cette élection puisse être tenue « entre le 20 septembre et le 31 octobre » afin de permettre au comité de parents de choisir le moment le plus opportun pour tenir cette élection; il est d'avis qu'une élection tenue en octobre ne favorise pas les échanges puisque c'est à ce moment que le comité de parents se renouvelle; il serait plus opportun de pouvoir tenir des échanges et un scrutin sur une question aussi importante que l'élection de douze des seize membres au conseil scolaire avec des représentants qui ont pu siéger au cours de la dernière année, qui ont pu se côtoyer, se connaître et mieux connaître la structure scolaire;

**QUANT au retrait de la rémunération pour les membres qui siègent au conseil scolaire :** le comité de parents est d'avis que, sans être une somme astronomique, la rémunération actuelle permet aux parents qui s'impliquent au sein de l'administration de la commission scolaire de compenser pour : leur absence de la maison, leurs coûts de transport, le temps consacré à leurs déplacements et autres frais, dont leurs frais de gardiennage;

**QUANT à l'entrée en vigueur des différentes dispositions du projet de loi :** le comité de parents est d'avis que le gouvernement ne doit pas précipiter les changements majeurs qu'il propose à la gouvernance actuelle des commissions scolaires et qu'il devrait prendre le temps nécessaire à recueillir tous les avis, les analyser, mesurer les impacts véritables des changements proposés et les mettre en vigueur dans un délai réaliste, permettant aux acteurs du milieu de l'éducation de les intégrer sans nuire aux services qu'ils dispensent aux élèves;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, aux députés provinciaux du territoire, à la Fédération des comités de parents du Québec et à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

**SUIVI :** Transmettre copie de la résolution aux personnes indiquées.

#### **4. DOSSIERS D'INFORMATION**

##### **4.1 RÉACTIONS AU PROJET DE LOI 86 : RÉOLUTION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

La présidente dépose la résolution adoptée par le conseil des commissaires, le 26 janvier 2016, en lien avec le Projet de loi 86.

*Le sujet 4.2 a déjà été traité.*

##### **4.3 COMMUNIQUÉ PRESSE – SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 15 AU 19 FÉVRIER 2016**

La présidente dépose un projet de communiqué de presse soulignant l'importance des parents dans la cadre de la Semaine de la persévérance scolaire qui se tiendra dans la semaine du 15 au 19 février prochain.

Le comité de parents est en accord avec le projet.

##### **4.4 LETTRE – SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 10 AU 16 AVRIL 2016**

La présidente dépose un projet de lettre soulignant l'importance des parents dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole qui se tiendra dans la semaine du 10 au 16 avril 2016.

Le comité de parents est en accord avec le projet.

##### **4.5 FCPQ – PROJETS PRODIGIEUX 2016**

La présidente dépose les modalités du concours « Des Projets Prodigieux! » de la Fédération des comités de parents du Québec.

La date limite de participation est le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Ce projet vise à produire des cadeaux qui seront remis aux conférenciers présents lors du congrès de la Fédération des comités de parents du Québec qui se tiendra les 3 et 4 juin prochains.

##### **4.6 FCPQ – PRIX RECONNAISSANCE 2016**

###### **CP 2016-02-930**

La présidente informe des différents Prix Reconnaissance 2016 de la Fédération des comités de parents du Québec et de la possibilité d'y présenter des candidatures. La date limite pour soumettre des candidatures est le 2 mars 2016.

**CONSIDÉRANT** la possibilité de souligner l'implication exceptionnelle d'un parent de la commission scolaire en soumettant sa candidature à un Prix Reconnaissance 2016 de la Fédération des comités de parents du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'implication de madame Magali Émond au sein de différentes instances de la commission scolaire, notamment au sein du comité de parents et au sein du conseil des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ** par Marie-Claude Boucher et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**QUE** la candidature de M<sup>me</sup> Magali Émond, présidente, soit soumise pour un Prix Engagement 2016 de la Fédération des comités de parents du Québec;

**QUE** le comité exécutif soit mandaté afin de préparer le dossier de candidature et le soumettre dans les délais prévus.

**SUIVI** : Dépôt de la candidature de M<sup>me</sup> Magali Émond à la Fédération des comités de parents du Québec.

## **5. DOSSIERS DIVERS**

### **5.1 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CORRESPONDANCE**

La présidente informe le comité de parents que beaucoup d'information circule autour du Projet de loi 86. Elle recommande aux gens qui veulent en savoir plus de visiter le site Web de la Fédération des comités de parents du Québec.

### **5.2 LES « BONS COUPS » DE NOS ÉCOLES**

M<sup>me</sup> Marie-Claude Boucher présente un « Bon coup » de l'école Saint-Louis (Saint-Joseph-de-Kamouraska) : Visite d'un entomologiste et participation des élèves à un concours de dessins sur les insectes;

M<sup>me</sup> Chantal Landry présente un « Bon coup » de l'école Monseigneur-Boucher (Saint-Pascal) : Organisation d'une Parade de Noël dans les rues de la ville;

M<sup>me</sup> Louise Gauthier présente un « Bon coup » de l'école Sacré-Cœur et de la Polyvalente (La Pocatière) : Présentation d'un spectacle de Noël par les harmonies des deux écoles.

**SUIVI** : Les membres sont invités à transmettre les détails à M<sup>me</sup> Magali Émond.

### **5.3 BOURSE DU COMITÉ : « UNE ÉCOLE DYNAMIQUE, DES PARENTS ENGAGÉS »**

M<sup>me</sup> Magali Émond rappelle que le dépôt des candidatures aux différentes bourses du comité de parents doit se faire avant le 20 mai 2016.

Elle souligne que le Programme de bourse a été mentionné dans le cadre d'un récent reportage dans Le Placoteux.

## 5.4 RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

### a) Trésorière

M<sup>me</sup> Louise Gauthier informe du solde du budget 2015-2016 du comité de parents : 3 527,13 \$. Une dépense de ± 200 \$ est toutefois de nature inconnue et sera validée avec le secrétaire général.

**SUIVI :** Vérification de la dépense de ± 200 \$.

### b) Commissaire-parent

M<sup>me</sup> Magali Émond informe des principaux sujets traités aux dernières séances du conseil des commissaires tenues en décembre et janvier dernier :

- 8 décembre 2015 :
  - Renouvellement de la licence de tirage moitié-moitié pour tous les établissements de la commission scolaire;
  - Achat de ± 170 000,00 \$ en équipements informatiques pour les établissements de la commission scolaire;
  - Octroi des contrats d'architecture et d'ingénierie pour les travaux à exécuter à l'été 2016.
- 12 janvier 2016 :
  - Résolutions d'appui à la Semaine nationale de la persévérance scolaire et à la Campagne de sécurité dans le transport scolaire;
  - Adoption de la Détermination des services éducatifs et des Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles pour 2016-2017;
  - Détermination de la période d'inscription des élèves dans les écoles pour 2016-2017.
- 18 janvier 2016 (séance extraordinaire) :
  - Échanges sur le Projet de loi 86.
- 26 janvier 2016 :
  - Résolution du conseil des commissaires en réaction au Projet de loi 86.

### c) Délégué FCPQ

M<sup>me</sup> Chantal Landry informe que la prochaine rencontre de la FCPQ est prévue les 5 et 6 février 2016, laquelle traitera presque exclusivement du Projet de loi 86.

### d) Délégué MSSS/MELS/MFA

Les rencontres du comité MSSS/MELS/MFA sont actuellement suspendues.

### e) EHDAA

M<sup>me</sup> Hélène April informe que la prochaine rencontre du CCSEHDAA est prévue le 10 février 2016.

**f) Comité consultatif du transport**

M<sup>me</sup> Marie-Lyne Cayouette informe des principaux sujets traités à la dernière rencontre du comité consultatif du transport tenue le 9 décembre dernier :

- Bilan annuel du service du transport du midi : un déficit d'environ 40 000 \$ en 2014-2015, mais autofinancement prévu en 2015-2016;
- Formation sur l'intimidation et la violence offerte aux conducteurs d'autobus scolaire;
- La situation de la circulation aux abords de l'École internationale Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup.

**g) Agent de communications**

M<sup>me</sup> Magali Émond informe que le site Internet est mis à jour régulièrement.

**6. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

**CP-2016-02-931**

**IL EST PROPOSÉ** par Louise Gauthier et **UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**QUE** la séance soit levée à 22 h 30.

**Prochaine rencontre** : Le mardi 5 avril 2016, à 19 h 30, à la salle de conférence du centre de services de Saint-Pascal.

---

Eric Choinière, secrétaire par intérim

---

Magali Émond, présidente